

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N° II-CE133

présenté par

M. Leseul, M. Echaniz, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Potier et les membres du groupe Socialistes
et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.